

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 19 mai 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	49

Objet de la délibération
Administration Générale : Election du Président
Référence
1_20260519_511

Date de la convocation
11/05/2026

Date de mise en ligne sur le site http://grandamienois.fr
20/05/2026

L'année deux mille vingt-six, le 19 mai à 9 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Immeuble Terralia – 60 rue de la Vallée – 2^{ème} étage – Salle 2V0403 à Amiens, sous la présidence de Michel LETESSE, Président.

Etaient présents :

Tarek BAIS, Nicolas CARDOT, Benoît CARPENTIER, Bertrand CHOQUET, Sylvie DELÉPINE, Zoé DESBUREAUX, Esra ERCAN, Frédéric FAUVET, Arthur LALAN, Aurélie LE CARLIER DE VESLUD, Assia NOUAOUR, Karl TOURAIS, François BURY, Alain DEREUMAUX, Dominique HESDIN, Jean-Pierre PARDOUX, Bernard BOCQUILLON, Isabelle RAMBOUR, Franck DARRAGON, Hubert CAPELLE, Sonia DOUAY, Brice CHANTRELLE, Xavier BALZOT, Bénédicte THIEBAUT, Eric GUIBON, Philippe FRANCOIS, Jean-Philippe DELFOSSE, Patrick GAILLARD, Ghislain TIRMARCHE, Cyril CARNEL, Pascal DEKYDTSPOTTER, Maxime LAJEUNESSE, Michel LETESSE, Alain DESFOSSÉS, Isabelle DE WAZIERS, Cécile GRÉVIN, Amaury CAULIER, Albert NOBLESSE, Jean-Michel MAGNIER, François DURIEUX, Francis PETIT, Christelle HIVER, François DEBEUGNY, Ludovic GABREL, Xavier COMMECY, Stéphane CHEVIN

Excusés ayant donné procuration :

Laurent ACCART a donné pouvoir à Frédéric FAUVET
Thomas CLÉMENT a donné pouvoir à Xavier BALZOT
Thibaut DOMISSE a donné pouvoir à Cécile GRÉVIN
Claude MAQUET a donné pouvoir à Jean-Michel MAGNIER

Absents : Fanny RUIN

A été nommé secrétaire de séance : Nicolas CARDOT

Madame Isabelle RAMBOUR fait part de son choix de ne pas prendre part au vote.



Vu l'arrêté du Préfet de la Somme, en date du 1er août 2018 portant création du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois ;

Vu les statuts du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois ;

L'ensemble des membres du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois ayant désigné leurs délégués sont appelés à siéger au Comité syndical du Pôle Métropolitain.

En vertu de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable au Pôle Métropolitain par renvoi des articles L. 5731-3, L.5711-1 et L. 5211-2 du CGCT), le Président « *est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.* » En vertu de l'article L.5211-9 du CGCT (applicable au Pôle Métropolitain), le Président est l'organe exécutif du Pôle Métropolitain.

Il prépare et exécute les délibérations du Comité syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du Pôle Métropolitain.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Bureau.

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération,
Vu les résultats du scrutin,

Candidature : Madame Esra ERCAN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Premier tour de scrutin :

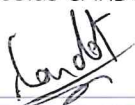
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
Nombre de votants : 49
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
Nombre de bulletins blancs : 15
Bulletins à déduire : 16
Nombre de suffrages exprimés : 33
Majorité absolue : 17

Obtenu :
Madame Esra ERCAN : 33 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Madame Esra ERCAN est élue, au 1^{er} tour de scrutin Présidente du Pôle métropolitain du Grand Amiénois et immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 19 mai 2026
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Nicolas CARDOT



Le Président,
Michel LETESSE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
 Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **1_20260519_511**
 Objet : **Election du Président**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2026-05-19 00:00:00+02
 Nature de l'acte : Délibérations
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 5.1.1 - maires, adjoints, présidents et vice-présidents d'E.P et d'E.P.C.I.
 Identifiant unique : 080-200082063-20260519-1_20260519_511-DE
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20260519-1_20260519_511-DE-1-1_0.xml	text/xml	896 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib1_Election du Pr__sident.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20260519-1_20260519_511-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	112.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	21 mai 2026 à 15h56min40s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	21 mai 2026 à 15h57min02s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	21 mai 2026 à 15h57min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mai 2026 à 15h57min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mai 2026 à 15h57min32s	Reçu par le MI le 2026-05-21

